



## BUDGETS PARTICIPATIFS – SAISON 2 « Mon prochain millénaire » Règlement pour les collectifs de jeunes

### ARTICLE 1 - QU'EST-CE QUE LES BUDGETS PARTICIPATIFS ?

En 2021, dans le cadre de la politique de participation citoyenne, la Ville de Caen a mis en place son 1<sup>er</sup> budget participatif, permettant au Caennais d'affecter une partie du budget de la collectivité à des projets dont ils sont à l'initiative. Ainsi, 15 projets d'investissement lauréats sont en cours de réalisation.

La saison #2 des budgets participatifs s'inscrit dans la thématique du Millénaire de la Ville de Caen. Celle-ci propose la mise en place d'un **budget participatif spécifiquement dédié aux collectifs de jeunes** qui souhaitent s'exprimer et s'investir en développant des propositions d'actions. Le thème retenu est :

- **« Mon prochain millénaire ».**

Dans ce cadre, la Ville souhaite donner aux jeunes de 11 à 17 ans, accompagnés par les structures socio-éducatives, l'occasion de se projeter et prendre toute leur place dans la construction de leur avenir et celui de leur ville, dans la perspective des 1000 prochaines années !

### ARTICLE 2 – QUELS EN SONT LES OBJECTIFS ?

#### 1. « Agir pour notre avenir »

Les objectifs du budget participatif Jeunes sont de **promouvoir et valoriser l'expression des jeunes** sous toutes ses formes, tout en leur donnant le pouvoir d'agir pour demain.

Pour imaginer et construire ces nouvelles perspectives, le budget participatif jeunes permettra :

- De donner à voir les différentes formes d'expression et d'initiatives des jeunes ;
- D'imaginer des actions répondant aux attentes et aux besoins des jeunes Caennais ;
- De proposer des actions de proximité au bénéfice des habitants de leur quartier ;
- De proposer des actions permettant aux jeunes de devenir ambassadeurs de leur ville et de son développement ;
- D'innover en s'appuyant sur un réseau partenarial du secteur de la jeunesse ;
- De préfigurer le Conseil de la Jeunesse.

## **2. « Agir pour notre Ville »**

Le lien avec la Ville de Caen sera une condition indispensable au soutien des projets.

Seront soutenus :

- Les projets menés par des jeunes Caennais ;
- Les projets menés sur le territoire de la ville de Caen ;
- Les projets dont les bénéficiaires sont des jeunes Caennais.

**A noter :** Des projets de mobilité nationale ou internationale pourront également être proposés dans la mesure où ils sont construits dans une dynamique de valorisation de la Ville de Caen et en lien avec les objectifs précités du budget participatif. Ces projets de mobilité devront être pensés pour être restitués et partagés par la suite avec les habitants.

## **3. « Agir pour la planète »**

En cohérence avec la perspective du prochain millénaire, chaque projet devra être construit dans une dynamique durable et éco-responsable, dans le choix des matières premières ou des modes de production, par exemple.

### **ARTICLE 3 - QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?**

Ce dispositif s'adresse à des collectifs de jeunes de 11 à 17 ans accompagnés par une structure socio-éducative.

Des projets soutenus conjointement par plusieurs structures pourront être proposés.

### **ARTICLE 4 - QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT-ILS ETRE PROPOSES ?**

Un projet est recevable s'il remplit les conditions présentées dans ce règlement et constitue une dépense de fonctionnement. Aucun projet d'investissement ne sera retenu dans le cadre de ce second budget participatif.

#### **1. Des livrables**

Les projets devront aboutir à la création de supports livrables de différentes formes : photos, films, court-métrages, émissions de radio, slam, musique, gravure, sculpture, jeux, jeux-vidéos, projets de création d'objets, projets d'art graphiques urbains etc.

#### **2. Exemples d'actions fictives susceptibles d'être accompagnées**

- Projet de mobilité vers une ville jumelée avec Caen afin de réaliser un documentaire sur les bénéfices de cet échange dans le parcours personnel de chaque jeune, et sur la découverte des bonnes pratiques pouvant être mises en œuvre au sein de la ville.
- Fresque ou réalisation artistique puisant l'inspiration dans le patrimoine actuel en collaboration avec les services de la Ville.
- Temps d'échanges intergénérationnels entre les habitants donnant lieu à des ateliers d'écriture ou de slam, suite à l'émergence d'un besoin ou d'une attente spécifique au sein du quartier.

### **ARTICLE 5 – QUELLES SONT LES MODALITES DE CANDIDATURE ?**

#### **1. Dépôt d'une candidature**

**A partir du 14 octobre et jusqu'au 15 décembre 2024 inclus**, les jeunes auront la possibilité de déposer leur projet **en remplissant un formulaire synthétique en ligne sur la plateforme « Je participe à Caen ! »**. Ce dossier comportera : un descriptif de l'action et de ses objectifs, le public ciblé, les lieux, dates, durée de mise en œuvre, les résultats constatés ou attendus ainsi qu'un budget simplifié de l'action.

A la place ou en complément du dossier de candidature, les porteurs de projets pourront également **présenter leur projet sous la forme d'un mini-film**. Il sera toutefois indispensable d'y annexer le budget du projet.

Une attestation sur l'honneur signée d'un représentant de la structure socio-éducative accompagnant le collectif de jeunes, sera aussi demandée.

La Ville de Caen se réserve également le droit de contacter le porteur pour recueillir des renseignements complémentaires, nécessaires à la complétude ou à la compréhension du projet.

## **2. Analyse de l'éligibilité des projets**

A l'issue de la clôture de l'appel à candidatures, une analyse des conditions d'éligibilité de chaque projet sera effectuée afin de s'assurer :

- De sa cohérence avec le thème, les objectifs du budget participatif ;
- Du lien du projet avec la ville de Caen et ses habitants ;
- De la construction du projet dans une logique durable et éco-responsable ;
- De la complétude du dossier : présence des pièces et informations demandées.

### **ARTICLE 6 – COMMENT SONT DEPARTAGES LES PROJETS ?**

Si les conditions d'éligibilité sont réunies, les collectifs de jeunes seront invités à présenter à l'oral leurs projets lors d'auditions publiques et devant un jury de 5 membres, présidé par Sophie SIMONNET, maire-adjointe chargée de la Jeunesse, proximité, vie associative et politique de la ville.

Le jury pourra également être composé de personnalités locales connues des jeunes, de professionnels caennais du secteur de la jeunesse, de représentants des conseils de quartiers ou d'anciens lauréats des dispositifs « Caen t'es jeune » ou du « budget participatif ».

Les collectifs de candidats seront invités à proposer des présentations courtes, animées et originales pour partager avec le jury et le public présents, l'objet de leurs recherches, leur travail et de leur enthousiasme. Le jury sera par la suite amené à leur poser des questions.

A l'issue de la présentation de tous les projets, le jury annoncera les **projets lauréats** qui feront l'objet d'une subvention d'un **montant maximum de 4000 € par structure socio-éducative**.

Un seul projet par structure sera désigné lauréat.

Le versement de ces subventions ne pourra intervenir qu'à l'issue de leur validation en conseil municipal.

#### **ARTICLE 7 – COMMENT SONT REALISES LES PROJETS LAUREATS ?**

Les projets lauréats seront réalisés par les jeunes accompagnés par les structures socio-éducatives, avec le soutien technique de prestataires si nécessaire, et présentés tout au long de l'année 2025 à l'occasion des célébrations du Millénaire de la ville de Caen.

En tant qu'initiateurs de projet, les jeunes sont associés à chacune des étapes de réalisation des projets en lien avec leur association partenaire.

#### **ARTICLE 8 – COMMENT SONT MIS EN VALEUR LES PROJETS LAUREATS ?**

Les porteurs de projet s'engagent à en faire un bilan et à les valoriser auprès des habitants de leur quartier d'ici la fin de l'année 2025.

Les projets réalisés peuvent faire l'objet d'actions de communication : inauguration, présentation dans les médias. Ils pourront aussi être valorisés sur les différents supports de communication de la ville de Caen, dont les sites internet de Caen et du Millénaire, les réseaux sociaux ou la plateforme « Je participe à Caen ! » qui dispensera des informations régulières sur l'avancée des projets : temps forts, rencontres sur les quartiers, calendrier, etc.

